

**Elections municipales et cantonales de mars 2008**  
**Questions aux candidats.**

**LOGEMENT et DIGNITÉ**

*Nos associations existent depuis de nombreuses années. Aussi, notre expérience nous confirme-t-elle que le problème du logement est prioritaire pour de très nombreux concitoyens, car il conditionne leur dignité, leur vie familiale et leur accès à l'emploi. Les personnes qui s'adressent à nous sont dans des situations de plus en plus difficiles. Leur profil est de plus en plus éloigné des critères de solvabilité requis pour l'obtention d'un logement, aussi bien dans le secteur aidé que dans le secteur privé.*

*L'Assemblée Nationale a fait un peu avancer cette cause, en particulier en instaurant un droit opposable au logement (loi DALO). De même, la loi du 13 juillet 2006, portant "engagement national pour le logement" (ENL) a permis quelques avancées appréciables. Mais dans le même temps, chacun sait que ces lois ne suffisent pas à résoudre le problème du mal logement, comme la Fondation Abbé Pierre vient encore de l'indiquer dans son rapport de 2008 qui vient d'être publié.*

*A l'occasion de ces élections locales, tant municipales que cantonales, nous aimerions recueillir vos réponses aux questions précises ci-après. En effet, le rôle du maire est local et son action, qui se doit d'être exemplaire, s'étend aussi à la CCBS, qui doit coordonner les questions de logement. Or, selon le bilan 2006 effectué en 2007 par la Direction Départementale de l'Équipement, le département des Yvelines est, de toute la Région Ile-de-France, celui qui a financé le moins de logements sociaux en 2006, et le nombre de logements très sociaux (PLAI), déjà très réduit, y est en forte baisse (167 sur un total de 1154 produits en 2006). Les besoins, pourtant importants compte tenu d'une précarisation accrue (jeunes travailleurs, familles monoparentales, personnes handicapées, etc...) sont donc de moins en moins satisfaits : le nombre d'attributions est en baisse (8700) alors que les inscrits en préfecture sont en augmentation (25749 ménages).*

**I - Urbanisme.**

1 - Comme vous le savez, la plupart des communes de la CCBS (Chatou, Croissy, Le Vésinet, Montesson, Houilles) ne respectent pas le seuil des 20% de logements sociaux et, dans leurs nouvelles constructions, elles ont tendance à privilégier les PLS (logements sociaux accessibles aux salaires les plus élevés). **En combien de temps comptez-vous rattraper le retard sur les 20%, combien de logements sociaux voulez-vous construire pendant votre mandat, et comment envisagez-vous de faire évoluer la situation vers la prise en charge de familles plus démunies (nombre de PLAI entre autres) ?**

2 - En 2006 dans le département des Yvelines, 31 opérations sociales sur les 67 réalisées comportaient moins de 10 logements. D'autre part, la loi ENL donne la possibilité aux communes d'imposer 20% (voire 25% et même plus) de logement social pour tout nouveau projet immobilier dépassant une certaine taille (1000 m<sup>2</sup> SHON par exemple). Ceci permet de créer des logements sociaux partout, y compris en centre ville. **Etes-vous prêt à inscrire de telles obligations dans le POS ou le PLU de votre commune ?**

3 - Afin de mieux maîtriser l'urbanisme de votre commune dans la même optique du développement d'habitat social dispersé, **êtes-vous prêt à mettre en place un « droit de préemption urbain renforcé » (DPUR) s'il n'existe pas encore?**

4 - Le foncier étant particulièrement cher dans notre secteur, **êtes-vous prêt à soutenir des opérations comme celle du Vésinet où l'Etat met ses disponibilités foncières au service du logement social ?**

5 - De nombreux logements restent vides. Une Agence Immobilière à Vocation Sociale pourrait aider à des remises en location bénéfiques aux propriétaires comme aux locataires. **Etes-vous prêt à susciter et encourager de telles initiatives ?**

**Solidarité Logement dans la Boucle – CHATOU-CROISSY-LE VESINET-MONTESSON**  
**Un Toit Pour Tous - Personne à la rue – HOUILLES et SARTROUVILLE**  
**Aide au Logement Sartrouville - SARTROUVILLE**

---

6 - De nombreux locataires, et particulièrement les plus impécunieux, peinent à obtenir que des travaux pourtant indispensables à leur confort soient réalisés et ceci en dépit des recommandations des bureaux d'Hygiène (lorsque les communes en sont dotées). **Que pensez-vous faire pour remédier à cette situation ?**

7 - La mixité sociale, bien réalisée, est une richesse pour la communauté. Il est donc important de faire avancer cette idée par des campagnes de communication active, afin que le logement social soit mieux accepté. **Vous engagez-vous personnellement, si vous êtes élu(e), à défendre cette cause ?**

**II - Aménagement de la Plaine de Montesson.**

1 - L'étendue du territoire de la "Communauté de Communes de la Boucle de Seine" (CCBS) ne facilite pas forcément la mise en oeuvre de certaines mesures, mais un projet d'envergure, dit « Aménagement de la Plaine de Montesson » reste à réaliser sur ce territoire. Au-delà des généralités inscrites dans le « livre blanc » (déjà voté) de cet aménagement, **combien de logements et quelle proportion de logements sociaux voulez-vous réaliser ?**

2 - Les projets de rénovation urbaine (ANRU à Sartrouville et opération des Marolles à Chatou par exemple) posent de nombreux problèmes: solution des problèmes particuliers liés au relogement des familles (localisation et loyers), nombre et localisation des logements reconstruits, types des logements reconstruits (des PLAI aux PLS), interférence entre les relocalisations sur les autres communes et l'obligation des 20% de ces communes. **Comment comptez-vous gérer ces problèmes ?**

**III - Démocratie locale.**

1 - **Vous engagez-vous à élargir les commissions municipales aux forces vives locales, notamment pour ce qui concerne l'urbanisme, le logement, le social ?**

2 - **Vous engagez-vous à accroître la transparence dans les processus d'attribution de logements sociaux**, notamment en produisant des informations chiffrées permettant de mieux analyser la problématique du logement social ?

3 - Le mécanisme de fonctionnement des « communautés de communes » semble laisser beaucoup de souplesse et d'initiative aux communes. **Etes-vous prêt, d'une part à ouvrir la représentation aux élus d'autres listes que celles des majorités municipales, d'autre part à élargir certaines commissions aux associations spécialisées ?** Ceci permettrait sans aucun doute d'enrichir le débat.

4 - Cette CCBS est également tenue par la loi du 13/07/2006 de se doter d'un PLH intercommunal, dans un délai de 3 ans. **Quelles orientations prioritaires vous paraissent devoir être mises en avant dans ce PLH**, et vous engagez-vous à associer étroitement tous les acteurs sociaux, y compris les associations ?

**IV – Conseil général (élections cantonales): question complémentaire.**

1- Quelles actions envisagez-vous pour clarifier les rôles de la Préfecture, du Conseil Général et de la Région, et pour soutenir les actions des communes ou communautés de communes?